

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Septembre 2020**

**OBJET : Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD) -
Contrat départemental de développement et d'aménagement 2016/2019 -
Tranche 2019.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Septembre 2020 EN VISIOCONFERENCE, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD), au titre des Contrats Départementaux de Développement et d'Aménagement, une subvention de 236.000 € pour la tranche 2019 du programme pluriannuel 2016/2019, sur une dépense subventionnable de 590.000 € HT, conformément à l'annexe 1 du rapport ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec le SMAVD la convention de partenariat, avenant n°3 au contrat départemental, définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle-type prévu à cet effet.

A l'unanimité
Mesdames GENTE-CEAGLIO et SAEZ et Messieurs RÉAULT,
LIMOUSIN et FÉRAUD ne prennent pas part au vote.

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**